



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 10 février 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2204 – Pour la reconnaissance des responsabilités pénale et financière personnelles des membres du Gouvernement et députés ayant voté au moins une fois favorablement à l'application du Covid-Check et/ou obligation vaccinale contre la Covid-19, en cas d'effet secondaire suite à une injection contre la Covid-19

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 9 février 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique 2204 est superfétatoire quant à son fond dans la mesure où l'État assume effectivement une responsabilité au cas où une vaccination recommandée ou favorisée par lui produirait des effets secondaires vérifiés sur des personnes vaccinées.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés